J. B. HARMAND,

Député par le département de la Meuse,

A SES CONCITOYENS,

Sur les événemens des 18 et 19 brumaire an 8 (1).

CITOYENS,

Le jour qui vient de luire a déja pris sa place au nombre de ceux dont les vrais amis de la liberté et de la morale publique peuvent se glorifier.

(1) J'allois livrer cette lettre à l'impression, lorsque les papiers publics m'ont appris que mon collègue Laussat m'avoit prévenu dans l'exécution du même projet. Je n'ai pas encore eu le plaisir de lire sa lettre ; mais je me félicite d'avoir eu la même pensée, et je m'en féliciterois encore davantage, si j'étois assuré de l'avoir exprimée comme lui, quoiqu'après lui.

Tous les principes de sociabilité étoient outragés et méconnus ; la législation n'étoit plus que le code effrayant des passions, de l'ignorance et de la fureur ; la constitution de l'an 3, que tous les partis opposoient à leurs prétentions respectives, et que tous avoient violée, n'étoit plus qu'un fantôme impuissant, dont ils se disposoient à se jouer à leur gré, lorsque l'occasion leur en présenteroit les moyens ; les invocations qui lui étoient faites n'étoient qu'un outrage de plus fait à la sainteté des sermens, et à la souveraineté du peuple : tout menaçoit l'Etat d'une dissolution violente et prochaine.

Des hommes qui ignoreroient encore qu'ils étoient du tiers-état, et qu'ils formoient essentiellement la nation, si on ne leur eût révélé ce secret, sembloient ne l'avoir appris que pour s'occuper des moyens d'en sortir, et de l'opprimer.

Plus exclusifs et plus tyranniques cent fois dans leurs principes et dans leurs formes, que ne le furent jamais ceux dont l'abrogation vous a coûté tant de peines et de sacrifices, ils osoient, dans leur délirante audace, s'attribuer le droit d'exprimer seuls la volonté nationale : contestant tous les principes, usurpant l'exécution, le trouble étoit leur élément, la domination leur objet, l'égalité leur prétexte, toutes les passions haineuses leurs instrumens, et les proscriptions leurs moyens.

Quels pouvoient être les résultats de ce funeste état de choses ? Vous l'avez vu, mes compatriotes : le découragement gagnant toutes les classes des citoyens, la confiance détruite, le crédit fuyant le gouvernement représentatif, l'avilissement accélérant sa déca-

dence, son existence morale devenue problématique, le trésor public sans fonds et sans ressources, vos armées victorieuses sans solde, sans habillement, et souvent sans pain; la guerre civile s'organisant dans tous les départemens de l'Ouest, et menaçant le Midi; la division et le mécontentement signalant par-tout la détresse et la présence des plus grands dangers; les débris de la fortune publique livrés à l'agiotage et aux spéculations les plus criminelles; la vertu méprisée, le crime impuni et triomphant, les talens oubliés ou persécutés, l'ignorance et l'intrigue dictant les lois : telle étoit, dans l'intérieur, la situation de la République.

Au-dehors, l'Italie perdue et devenue encore une fois le théâtre sanglant de la guerre et de nos défaites, après avoir été celui de nos triomphes; tous les gouvernemens étrangers indécemment insultés, la paix repoussée, les puissances alliées ou neutres perfidement provoquées, l'effroi et la haine succédant à l'admiration du nom Français : telle étoit notre situation extérieure.

Non, cet état de choses ne pouvoit plus durer. En vain les auteurs de ce désordre crieront-ils à l'usurpation; en vain ils vous présenteront la constitution anéantie, et le Corps législatif dissous; en vain ils exagéreront leurs craintes simulées sur les dangers de la concentration des pouvoirs; en vain ils chercheront à alarmer les acquéreurs de domaines nationaux : une assez longue et funeste expérience vous a donné la mesure de confiance qui est due à leurs astucieuses déclamations.

Et quelle usurpation fut jamais plus réelle et plus

constante que la leur ? quelle garantie ont-ils respectée ? La morale universelle qui, chez tous les peuples civilisés, supplée à l'absence funeste du gouvernement, et qui fait tomber, de la main même du sauvage, l'arme de la vengeance et de l'injustice, modifia-t-elle ou tempéra-t-elle, un seul instant, leur soif insatiable du pouvoir ? régularisa-t-elle, une seule fois, leurs actes despotiques ?

Non : se jouant du droit naturel, se refusant à tout droit positif, ils ne connurent et ne pratiquèrent jamais que l'arbitraire et tous ses excès : le sceptre de fer qui vient de tomber de leurs mains, est le seul objet de leurs regrets hypocrites.

Quels droits ont été violés, et quel sang a coulé dans la régénération qui se prépare ?

La constitution !. . . . . . Mais violée, dans son berceau, par ceux mêmes qui réclament aujourd'hui son inviolabilité, quelle garantie cette constitution vous a-t-elle offerte depuis sa naissance ?

Il n'y a pas un Français qui ne sache apprécier la valeur et les motifs de l'invocation faite à ce code, jugé depuis quatre ans.

Ne contenoit-il pas lui-même le germe destructeur de son existence ? ne contenoit-il pas la cause de toutes vos anxiétés, celle de toutes les agitations et de tous les troubles que chaque année voyoit éclore au renouvellement des assemblées primaires et électorales ?

L'hérédité absurde des fonctions publiques ne pou-

voit-elle donc être remplacée que par cette mobilité convulsive, source éternelle d'intrigues, de corruption et de divisions ? n'y a-t-il donc point de milieu entre ces deux extrêmes ?

Gardons-nous, sans doute, de laisser trop long-temps reposer dans les mêmes mains les premières dignités de l'état ; mais pourquoi toutes les fonctions intermédiaires ne seroient-elles pas le prix constant de la vertu, des talens et de la confiance ? pourquoi ne seroient-elles pas le lien politique qui attacheroit au nouvel ordre de choses le citoyen honnête que l'instabilité seule de ces fonctions en éloigne ?

Le juge, dont une longue et pénible expérience peut seule assurer la marche dans l'étude et l'application des lois, et le guider dans le labyrinthe de la chicane, seroit-il plus dangereux à la liberté par l'exercice à vie de ses fonctions, ou seroit-il moins précieux à la société, que le capitaine intrépide ou le général habile que la paix et la guerre voient, avec honneur, pendant toute leur vie, à la tête de nos armées ?

De grandes et profondes méditations précéderont, n'en doutez pas, les changemens que l'expérience a rendus nécessaires dans notre pacte social.

Mais de tous les fléaux dont le monde moral puisse être affligé, il n'en est point de plus redoutable ni de plus terrible que la permanence d'un corps sans cesse délibérant, et sans cesse faisant des lois.

Quelle harmonie auroit pu s'établir, quel ordre au-

roit pu se maintenir sous ce feu roulant de lois et de motions d'ordre que l'esprit de parti dirigeoit et alimentoit toujours, quand elles n'étoient pas l'effet d'un calcul plus méprisable encore et non moins condamnable ?

Les transactions devenues incertaines dans leurs bases et dans leur exécution, le commerce réduit à régler ses calculs et ses spéculations sur l'action et la réaction variables des passions, tous les intérêts alarmés, tous les rapports civils des citoyens sans garantie, nulle carrière libre à un projet suivi, tous les citoyens se croisant avec une concurrence haineuse, l'envie déguisée sous la théorie politique et monstrueuse de l'ingratitude, la tribune livrée aux querelles scandaleuses des partis, et les disséminant sur toute la France, les législateurs se proscrivant alternativement : tels ont été depuis dix ans les effets de la permanence législative.

Et cette organisation ruineuse des municipalités, et cette formation plus antipopulaire encore des tribunaux, et cette composition numérique du Corps législatif dont l'effet moral et inévitable étoit de provoquer la déconsidération par le trop grand nombre, en même temps qu'il alimentoit l'espoir des partis ; et cette oscillation annuelle causée par le renouvellement massif d'un tiers ; et le Directoire divisé par son institution même, usurpateur par nécessité et par l'absence des garanties respectives ; et ces sollicitations humiliantes des députés, destructives de toute disgnité et de toute responsabilité, étoit-ce donc là un état de choses digne de vos regrets ?

Non, mes concitoyens, les événemens qui viennent de se passer ne laissent rien à regretter. Une pers-

pective riante et prochaine s'ouvre à vos regards ; la paix et l'espérance vont renaître au sein de vos foyers désolés : ce n'est point une faction qui a triomphé d'une faction, c'est l'état qui a triomphé de ses agitateurs ; c'est la liberté qui a planté son drapeau vainqueur sur les ruines du despotisme et de l'anarchie.

Ralliez-vous donc, avec confiance, autour de lui ; ne craignez ni réaction, ni usurpation ; la liberté des opinions tant de fois promise, et toujours comprimée ou proscrite, ne sera plus un crime ou une promesse illusoire : et le gouvernement représentatif qu'une organisation vicieuse avoit converti en une arêne des factions, va sortir plus digne de vous et de lui des dangers auxquels les convulsions démagogiques l'avoient exposé.

Non, il ne sera point usurpateur celui qui le premier fit connoître au peuple français sa place et ses droits dans le pacte social ; celui qui le premier vit l'Assemblée nationale dans les députés du Tiers-Etat, celui qui arracha les droits de l'homme des mains usurpatrices du despotisme. Non, il ne sera point usurpateur, parce qu'il aura voulu les garantir de l'usurpation des démagogues.

Non, il ne sera point usurpateur, ce héros, maître de la fortune et de la gloire, dont les rois ont célébré la mort, et dont le retour inespéré les agite de crainte sur leurs trônes.

Non, il ne sera point usurpateur, ce Consul modeste, sage et probe, dont les principes et la carrière

politique furent invariables dans tous les temps et dans toutes les circonstances, et qui ne connut de parti que celui de la justice et de la République.

Non, elles ne seront point usurpatrices, ces Commissions auxquelles vos mandataires ont confié le dépôt du gouvernement représentatif, et qui n'ont de garantie que dans son existence.

Non, la confiance des acquéreurs des domaines nationaux ne sera point trompée : la révolution nouvelle leur offre au contraire une nouvelle garantie par la compression des factions et des partis dont la violence et l'exaspération avoient jeté la République sur le bord du précipice.

Trop long-temps le bonheur ne vous fut offert qu'en perspective; trop long-temps un lointain fugitif et incertain vous fut offert en indemnité de vos pertes et de votre dévouement ; trop long-temps la génération présente fut sacrifiée, sans miséricorde, au bonheur éventuel des races futures. Ah ! dans l'héritage que nous leur devons, ne valoit-il pas mieux leur laisser notre bonheur à recueillir, que notre malheur à réparer ? Ne valoit-il pas mieux leur léguer le desir de l'imitation, que l'effroi de nous succéder ?

Quand *Curtius* se dévoua, si sa pensée enveloppa ses arrière-neveux, il ne les vit que comme devant profiter de son dévouement après leurs pères ; ses contemporains furent le premier objet de son héroïque sacrifice.

Ah ! loin de nous désormais ces calculateurs homi-

cides, dont l'arrière-pensée se plonge dans un avenir sans bornes, et qui osent y ajourner le bonheur des générations.

Croyez-en mes pressentimens et mon témoignage. Ce n'est plus cet avenir incertain que les dépositaires actuels du pouvoir vont poursuivre sur les corps sanglans de vos fils et de vos neveux ; c'est de la paix ; c'est de vous-mêmes qu'ils vont s'occuper, et dont ils s'occupent déja ; c'est au retour de l'ordre qu'ils vont donner tous leurs soins ; c'est une législation sage, et fondée sur les principes invariables du juste et de l'injuste, qui va devenir l'objet de leurs méditations et de leurs veilles. Que de maux ils ont déja prévenus ou réparés ! que de consolations et d'espérances ils ont déja offertes au malheur ! La loi révolutionnaire des ôtages rapportée, celle arbitraire de l'emprunt forcé abrogée, une ressource généreuse et efficace offerte aux pensionnaires et aux rentiers de l'État : tels sont les premiers effets de leur administration. Le crédit renaissant et rappelant la confiance prête à s'éteindre ; les factions réduites au silence ; la terreur fuyant avec ses frénétiques agens ; une constitution nouvelle mûrie par l'expérience, et fondée sur le systême représentatif ; un droit public constant, celui des gens rétabli ; le droit de la propriété inviolablement consacré ; la liberté individuelle garantie ; l'agriculture et le commerce fondant la prospérité nationale ; les arts languissans rendus à leur éclat et à leur gloire ; l'instruction assurant le règne de la morale : tels seront les effets de la révolution du 18 brumaire an 8.

Si j'étois trompé ; si telles étoient les destinées malheureuses de la République, qu'elle dût encore

une fois devenir la proie sanglante de l'anarchie ou celle d'un ambitieux, comptez que le nombre de vos députés, restés fidèles à la cause sacrée de vos droits, est encore assez puissant pour abattre les tyrans, quels qu'ils soient, ou assez dévoué pour ne pas survivre à l'usurpation.

HARMAND.

BAUDOUIN, Imprimeur du Corps législatif et de l'Institut national, place du Carrousel, N°. 662.